

Académie de LIMOGES

Janvier 2006

**SNUIPP
-FSU**



**Courrier du collectif limousin
des Assistants d'Éducation
- Spécial Elections -**

**ELECTIONS
D'ASSISTANTS
D'ÉDUCATION EN
CE MOMENT :
PENSEZ À VOTER !**

**Tous ensemble,
pour refuser la précarité de notre statut et
défendre le service public d'éducation !**

**Avec le Collectif limousin
des Assistants d'Éducation, le
SNES, le SNUipp et la FSU.**

La FSU est la première fédération syndicale de la Fonction publique d'Etat. Dans l'Éducation nationale, elle est majoritaire en France et dans l'académie. Elle rassemble différents syndicats, par secteur d'intervention; il s'agit notamment, dans le premier degré (écoles), du SNUipp et dans le second degré (collèges, lycées), du SNES (Syndicat National des Enseignements de Second Degré).

La FSU défend l'idée d'une école pour tous, la plus juste possible, dotée des moyens indispensables et respectant les droits et les statuts des personnels qui y travaillent.

Depuis plus d'un an, un collectif d'assistants d'éducation s'est mis en place. Il est un cadre de débats, d'échanges pour refuser l'individualisation des situations que nous propose l'administration et, au contraire, revendiquer et nous défendre, ensemble.

A l'heure où vous lirez ces lignes, vous aurez normalement reçu, de la part de votre chef d'établissement, le matériel de vote pour les premières élections d'assistants d'éducation (si ce n'est pas le cas, faites-en la réclamation). Parce qu'il s'agit d'une première en France. Si le texte fondateur de notre statut (publié au B.O. du 19 juin 2003) laisse la possibilité d'organiser ces élections, il ne les rend pas obligatoires. Dans l'académie de Limoges, la FSU en a fait la demande à l'administration, qui l'a acceptée.

Cette nouvelle instance, consultative, réunit des représentants des assistants d'éducation (au nombre de 4 titulaires et 4 suppléants) ainsi que des représentants de l'administration rectorale. **Elle est un lieu où nos élu(e)s pourront porter et faire entendre nos revendications mais aussi régler des situations abusives dont se rendent fréquemment coupables de plus en plus de chefs d'établissement.**

Certes, cette instance ne permettra bien évidemment pas de faire

(Suite page 2)

Lettre du collectif AED - Spécial Elections

EDITO (FIN)

entendre raison à un gouvernement qui, malgré les différentes sanctions électorales qu'il a subies, a décidé de passer en force et d'accentuer sa politique de casse du service public et des acquis sociaux et de faire d'une précarité bien avancée la norme sociale dans le pays.

Mais un vote massif pour la liste présentée par le Collectif Limousin d'Assistants d'Education de la FSU, fédération syndicale majoritaire dans l'Education nationale et encore renforcée par les dernières élections professionnelles, aura un double sens :

- celui de montrer au gouvernement (et localement au rectorat) que nous n'acceptons pas d'exercer notre fonction avec un statut dégradé qui ne respecte en rien la vie des gens et la possibilité pour les étudiants d'achever leur cursus universitaire,

- celui de montrer au rectorat que nous sommes résolus à obtenir le retour à un statut de Mi-Se amélioré pour tous ceux qui sont étudiants et obtenir des créations d'emplois statutaires nécessaires au service public d'éducation pour tous ceux qui subissent aujourd'hui le chômage ou un emploi flexible et précaire.

**Tous ensemble, ne les laissons pas faire !
Nous avons des droits à défendre, d'autres à reconquérir !
C'est le sens du vote pour la liste FSU (SNES, SNUipp) !**

A nous de faire respecter nos droits : aucun chef d'établissement ne peut nous imposer un acte d'enseignement !

Au mois de décembre, suite à la diffusion du précédent bulletin du Collectif Limousin des Assistants d'Education de la FSU, et lors de la réunion organisée à Limoges, des situations de plus en plus préoccupantes ont été signalées. Elles concernent notamment le non-respect des missions des assistants d'éducation. En effet, à l'exception de 15 d'entre nous, recrutés à l'automne 2005 et sur un statut dérogatoire d'assistants d'éducation et que l'on appelle les « assistants pédagogiques », tous les autres (soit plus de 900 dans l'académie) ne peuvent exercer aucun acte d'enseignement (cours en grand ou petit groupe, remédiation particulière pour élève en difficulté, etc...). Et toute demande d'un chef d'établissement en ce sens est illégale. Les seules missions qui peuvent être accomplies figurent dans notre contrat de travail. **Et « encadrement et surveillance des élèves » ne signifie pas « enseigner » !** Mais il est vrai que notre statut favorise la soumission à notre employeur... et plusieurs en profitent, d'autant que nous coûtions deux à trois fois moins cher qu'un enseignant qualifié !

Si vous êtes dans ce cas, et que le chef d'établissement ne veut rien entendre, mettez-vous en contact avec la section syndicale FSU de l'établissement, ou téléphonez-nous directement (voir dernière page).

Réunion Assistants d'Education organisées par le collectif de la FSU

- **en Creuse : le mardi 17 janvier 2006**
(réunion organisée sous forme de stage : pour y participer vous avez déjà dû renvoyer votre bulletin d'inscription au SNES Creuse)
- **en Corrèze : le mercredi 18 janvier**
à 18 heures au lycée d'Arsonval
- **en Haute-Vienne : le lundi 23 janvier**
à 18h15 au local du SNES académique (40 avenue Saint-Surin à Limoges)

Au programme : l'information sur vos droits, les actions collectives à mener y compris dans les établissements scolaires, les élections, et tout autre point que vous souhaiterez aborder.

Lettre du collectif AED - Spécial Elections

Le sens d'un vote : des revendications portées dans les urnes et au-delà !

Ne nous cachons pas derrière des formules. Le statut d'assistant d'éducation est un mauvais statut, tant pour les personnels recrutés, pour les étudiants, que pour le service public d'éducation. Notre revendication est donc celle d'un véritable statut qui passe par l'abrogation de celui des assistants d'éducation et par la création d'un statut amélioré, proche de celui des Mi-Se. A cela s'ajoute, pour les personnels qui ne sont pas étudiants, des créations de postes statutaires en nombre suffisant pour répondre aux besoins du service public d'éducation.

**Voter pour la liste FSU (SNES, SNUipp),
c'est exiger
une amélioration immédiate
des conditions de travail**

Il est fort difficile, avec le statut d'Assistant d'Education, de mener parallèlement des études. Il est impossible, pour un travail permanent de se contenter de ce niveau de salaire (à noter : le temps de travail a augmenté de plus d'un tiers... et le salaire n'a pas changé !). Nous revendiquons donc une **augmentation du traitement** et une **véritable prise en compte du droit à formation**.

Et dans l'immédiat, nous exigeons l'application de la loi de manière non restrictive : **systematisation des contrats de trois ans, non récupération des absences pour concours et examen, respect des missions.**

Voter pour la liste FSU (SNES, SNUipp), c'est affirmer la nécessité de recréer un statut d'étudiant-surveillant

Nous voulons :

- la fin des contrats de courte durée. Pour la continuité dans les équipes éducatives, et pour permettre de réaliser un cursus universitaire complet, nous exigeons que les assistants d'éducation soient assurés d'un exercice possible de la fonction pendant 8 ans (c'est-à-dire 8 ans de délégation)

- un recrutement d'étudiants effectué sur critères sociaux, directement par le rectorat et non par un chef d'établissement.

- un temps de service hebdomadaire calqué sur celui des Mi-Se et non annualisé (soit pour un temps plein : 28 heures en externat, 32 heures en internat et non 1607 heures par année ; et sur 36 semaines au lieu de 39 à 45 semaines)

- disposer d'un droit à mutation selon un ba-

rème identique pour tous. Etre recruté par un chef d'établissement ne rend la mutation possible... qu'en démissionnant !

- pouvoir suivre des études, avec un emploi du temps adapté tenant compte de nos cours et non simplement des nécessités du service.

**Voter pour la liste FSU (SNES, SNUipp),
c'est revendiquer
la possibilité pour les non-étudiants
d'accéder à des postes statutaires**

Tout comme les aides éducateurs, les fonctions

que nous occupons montrent que des besoins permanents existent, y compris pour des emplois non enseignants. Il faut donc les couvrir par des emplois pérennes, et non par des contrats de courte durée !

Cela passe donc par la multiplication des postes aux concours. **Dans le second degré**, postes de personnels d'éducation, administratif, éducateurs spécialisés pour l'intégration des handicapés, techniciens spécialisés pour l'informatique. **Dans le premier degré**, aide au fonctionnement de l'école, à la tenue des BCD, à l'accompagnement lors des sorties, entretien et maintenance informatique... Et au-delà, dans toute la fonction publique...

**Voter pour la liste FSU (SNES, SNUipp),
c'est faire pencher la balance du bon côté
pour gagner toutes ces batailles, avec
des militants engagés dans l'action
sans attendre les élections !**

**C'est pourquoi, plus que jamais,
chaque voix comptera !**

**Pour dire
« Non à la précarité de
notre statut »,
avec le collectif des
Assistants d'Education
du Limousin,
je vote FSU**

Lettre du collectif AED - Spécial Elections

DES MODALITES DE VOTE
QU'IL VAUT MIEUX RESPEC-
TER A LA LETTRE...

Nous vous conseillons de respecter avec précision les modalités de vote qui vous ont été communiquées avec votre matériel de vote par l'administration, pour éviter toute invalidation.

Etape 1 : le bulletin de vote est à insérer dans la petite enveloppe bleue (aucune mention ou signe distinctifs ne doivent y figurer sous peine de nullité)

Etape2 : cette première enveloppe est à placer dans l'enveloppe n°2 sur laquelle doivent figurer votre nom, votre corps (assistant d'éducation), votre affectation (établissement de rattachement et écoles pour ceux qui exercent dans le premier degré) **avec votre signature**. L'enveloppe n°2 est à cacheter.

Etape 3 : Cette enveloppe n°2 est à insérer dans une enveloppe n°3 qui doit être pré-affranchie par l'administration. Et elle doit parvenir au rectorat avant le 30 janvier 2006 à 17 heures (le 31 au matin ce sera trop tard).



Mais n'attendez pas le dernier moment pour voter ! Vous risquez d'oublier... Dès que vous avez reçu le matériel de vote, renvoyez votre bulletin par la poste !

La liste présentée par le collectif limousin des Assistants d'Education de la FSU

- 1 - LE NOZAHIC Emeline,**
lycée Auguste Renoir, Limoges (87)
- 2 - NGUYEN Christian,**
collège Jean Picard le Doux, Bourgneuf (23)
- 3 - LAVIRON Julien,**
école primaire Jean Montalat, Limoges (87)
- 4 - CHEZE Arnaud,**
classe relais collège Jean Lurçat, Brive (19)
- 5 - BARRAT Stéphanie,**
cité scolaire J.B. Darnet, Saint-Yrieix la Perche (87)
- 6 - BONNAUD Nicolas,**
collège Marouzeau, Guéret (23)
- 7 - LAROUQUIE Franck,**
lycée Suzanne Valadon, Limoges (87)
- 8 - CEULEMANS Juliette,**
lycée Pierre Bourdan, Guéret (23)

Comment contacter le SNES-FSU et le SNUipp-FSU ?

Pour le SNES-FSU (2nd degré) : 40 avenue Saint-Surin à Limoges
- des permanences sont assurées du lundi au jeudi de 10 à 12 heures et du lundi au vendredi de 14 heures à 17 heures au : 05-55-79-61-24
- suivi du secteur : Stéphane Lajaumont
- courrier électronique : s3lim@snes.edu

Pour le SNUipp-FSU (1er degré) : 24 bis, rue de Nexon à Limoges :
- des permanences sont assurées le jeudi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures au : 05-55-43-27-30
- courrier électronique : snu87@snuipp.fr
- suivi du secteur : Franck Lenoir—Guillaume Baudry